



AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 1^{er} décembre 2015 à 19 h, le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes :

A – Ordonnances relatives aux événements prévus dans le « Tableau des événements sur le domaine public 2015 (partie 12) » :

1. Ordonnance ORD2715-068 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, art. 20).
2. Ordonnance ORD2715-069 permettant la fermeture de certaines rues, (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(8)).
3. Ordonnance ORD2715-070 permettant la vente d'articles promotionnels, la vente de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation des boissons alcoolisées sur le domaine public (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*, R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8).
4. Ordonnance ORD2715-071 permettant de circuler en véhicules hippomobiles (*Règlement sur les véhicules hippomobiles*, R.R.V.M., c. V-1, art. 22).

B – Ordonnance relative aux limites de vitesse sur le territoire de l'arrondissement :

1. Ordonnance ORD2715-072 déterminant les limites de vitesse sur tous les tronçons de rue et de chemins publics situés dans le périmètre du Quartier vert Maisonneuve dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(9)).

C – Ordonnance relative à l'ajout ou le retrait de sites autorisés de cuisine de rue :

1. Ordonnance ORD2715-073 permettant l'ajout et le retrait d'emplacements des sites autorisés sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (*Règlement régissant la cuisine de rue* (15-039, art. 34)).

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 8^E JOUR DE DÉCEMBRE 2015

**Monsieur Magella Rioux
Secrétaire d'arrondissement**